

République Française
Département de la Haute-Vienne

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 29 Décembre 2016

Délibération N° 2016/565 portant sur : Tarifs de l'eau à compter du 01/01/2017.

L'an deux mil seize et le vingt-neuf décembre à 20 H30.

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 21/12/2016, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire

A été nommé secrétaire de séance : Mr MONZAUGE Christian

Présents : DIDIERRE-MONZAUGE-FRACHET-BOURLIATAUD-BORIE-COTTON-COUADE-FALCONI-SAVARY- HYVERNAUD-RAFFIER.

Absents représentés : Mr BARA (Mr MONZAUGE)- Mr BERNARD (Mr DIDIERRE)- Mr GREENHEAD (Mr FRACHET).

Absente : Mme HUMBERT

Membres	15
Présents	11
Représentés	3
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réactualiser à compter du **01/01/2017** les tarifs du budget de l'eau comme suit :

- **0.80 € le m3**
- **20.00 € l'abonnement**
- **3.10 € la location compteur**
- **Le taux de la redevance pollution appliqué sera obligatoirement conforme à celui de l'Agence de L'Eau Loire et Bretagne pour l'année considérée.**

D'autre part toute personne qui souhaite faire fermer son compteur d'eau devra en faire la demande écrite auprès de la Mairie et devra s'acquitter de la somme de **50. €**

.../...